

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juillet 2020

Délibération CA_20200707_008

**Élection des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration du
SDIS : nombre et pondération des suffrages**

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau relatif au nombre et à la pondération des suffrages

DECIDE :

Article unique. Le nombre et la pondération des suffrages pour le collège électoral des maires et pour celui des présidents d'établissement public de coopération intercommunal, annexés à cette délibération, sont approuvés.

DESCOUT Serge